

Remaniement ministériel au Burundi

APA, 08-11-2011 Bujumbura (Burundi) - Le président burundais Pierre Nkurunziza a procédé lundi soir à un remaniement ministériel qui est marqué par l'entrée de 6 nouveaux ministres sur les 22 qui forment le gouvernement, selon un décret révisé mardi à APA. Au terme du remaniement ministériel, le nouveau ministre de la Sécurité Publique est le Commissaire de Police Principal Gabriel Nizigama. Il remplace le Commissaire de Police Alain-Guillaume Bunyoni, considéré jusqu'ici comme un des principaux piliers du pouvoir issu de l'insurrection hutue du CNDD-FDD. Le nouveau ministre des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale est Laurent Kavakure et remplace Augustin Nsanze. Accusé d'avoir commis de nombreuses bourdes diplomatiques. Le nouveau ministre de la Justice et Garde des Sceaux est Pascal Barandagiye et remplace Mme Ancille Ntakaburimvo. Mme Clotilde Nizigama, jusqu'ici ministre des Finances, est renforcée puisqu'elle est dorénavant ministre des Finances et de la Planification du Développement Economique. La nouvelle ministre de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre est Madame Clotilde Niragira et remplace ce poste Mme Immaculée Nahayo. Martin Nivyabandi a été nommé à ce poste de ministre du Développement Communal en remplacement de Pierre Mupira. Le nouveau ministre de l'Energie et des Mines est l'ingénieur Côme Manirakiza à la place de Moïse Bucumi qui a été permuté pour devenir nouveau ministre des Transports, des Travaux Publics et de l'Equipement en remplacement du Dr-Ir Saidi Kibeya. Signalons que 14 ministres sont maintenus au gouvernement avec leurs portefeuilles respectifs. En février 2011, tous les membres du gouvernement avaient signé un contrat d'objectifs à remplir sur les six premiers mois de l'année, sous peine d'être démis de leurs fonctions.

REPUBLIQUE DU BURUNDI
 CABINET DU PRESIDENT
 DECRET N° 100/267 DU 7 NOVEMBRE 2011
 PORTANT NOMINATION DE CERTAINS MEMBRES DU GOUVERNEMENT

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, Vu la Constitution de la République du Burundi ; Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ; Vu la Loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommés :

- Ministre de la Sécurité Publique Commissaire Principal Gabriel NIZIGAMA
- Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale Monsieur Laurent KAVAKURE
- Ministre de la Justice et Garde des Sceaux Monsieur Pascal BARANDAGIYE
- Ministre des Finances et de la Planification du Développement Economique Madame Clotilde NIZIGAMA
- Ministre de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre Madame Clotilde NIRAGIRA
- Ministre du Développement Communal Monsieur Martin NIVYABANDI
- Ministre de l'Energie et des Mines Monsieur Côme MANIRAKIZA
- Ministre des Transports, des Travaux Publics et de l'Equipement Monsieur Moïse BUCUMI

Article 2^{ème} : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3^{ème} : Le présent Décret entre en vigueur le jour de sa signature.

À

Fait à Bujumbura, le 7 novembre 2011

À

Pierre NKURUNZIZA.-

À

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

À

LE PREMIER VICE - PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Thérèse SINUNGURUZA

À LE DEUXIEME VICE - PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, Dr. Ir. Gervais RUFYIKIRI